

voulons disposer des terres en question le plus tôt possible. Malheureusement, certaines des terres du Manitoba ne sont pas fort bonnes. Je n'ai pas encore discuté la question, mais, pour ma part, je consentirais à donner certaines de ces terres aux municipalités en paiement des impôts.

M. GARDINER: Ces terres n'ont-elles aucune valeur au point de vue agricole? Si je ne me trompe, le ministère possède deux mille terres de cet ordre. A-t-il adopté une ligne de conduite à cet égard?

L'hon. M. FORKE: Nous avons discuté cette question avec les délégués des municipalités et, bien que nous n'ayons pas exprimé d'opinion, nous ferons peut-être bientôt examiner avec soin les terres du domaine public et je crois pouvoir dire que nous donnerons aux municipalités, si elles le désirent, les terres qui ne seront pas propres aux fins agricoles.

M. GARDINER: On annule de temps à autre des marchés conclus avec d'anciens combattants. Plusieurs de ces marchés, sans doute, ont dû être annulés parce que le prix de vente initial était trop élevé. Comme le projet de loi relatif à la nouvelle évaluation des terres a été adopté par les deux Chambres, le ministre veut-il étudier la possibilité de retarder la révocation de certains marchés en attendant la nouvelle évaluation, afin de donner à ces gens une occasion de rester sur la terre au lieu de les en chasser dès maintenant?

L'hon. M. FORKE: Je vais lire les instructions données à l'inspecteur général:

La situation générale et les instructions de la commission sont telles que je vous les ai exposées dans mon télégramme, c'est-à-dire qu'on ne doit pas avoir recours à la forclusion dans les cas où l'on peut espérer qu'une nouvelle évaluation plus favorable permettra au colon de remplir ses obligations, mais, si son état est sans espoir, je ne vois pas comment nous pourrions, dans l'intérêt même du colon, retarder l'action nécessaire.

M. GARDINER: Ce serait fort bien, si la décision devait être prise par un fonctionnaire compétent; mais il y a au ministère des employés qui ne comprennent pas la situation aussi bien qu'ils le devraient. Je conseille donc que, au lieu de s'en remettre uniquement aux avis de l'inspecteur ou du surintendant de district, on s'abstienne d'annuler les marchés tant qu'on ne se sera pas rendu compte de ce que produira la nouvelle évaluation, du moment que le colon consentira à rester sur sa terre.

[L'hon. M. Forke.]

M. PARENT: Mon honorable ami aurait pu dire cela au cours de la discussion de l'exposé budgétaire.

M. GARDINER: Je n'ai pas traité ce sujet. Par ailleurs, j'entends exposer maintenant toutes les questions qu'il me plaira. Si on nous laisse discuter convenablement, nous adopterons les crédits. Dans les circonstances, eu égard à ce qu'ont subi ces gens et à la possibilité de leur rendre justice au moyen d'une nouvelle évaluation, je vous conseille de leur accorder le meilleur traitement possible.

J'ai traité cette question, cet après-midi. J'ai reçu des communications d'anciens combattants à qui la commission a promis de donner une ferme quand ils rempliront les conditions voulues. Je ne sais pas combien d'entre eux demandent encore une ferme; mais il y en a un certain nombre. A cause de l'entente conclue entre les gouvernements canadien et anglais, cette question cause du souci aux soldats démobilisés; l'Etat a accordé 3,000 de ces terres à d'autres, et ils ne peuvent s'en procurer. A mon avis, il faut fournir des terres aux soldats démobilisés avant de s'occuper des autres personnes. Avons-nous l'assurance que l'Etat s'occupera d'abord de ces soldats qui réclament des terres et ont droit d'en avoir, et les servira en premier lieu?

L'hon. M. FORKE: Je puis dire que nous nous conformerons le plus possible au désir de mon honorable ami. Comme de raison, ces soldats ont attendu bien longtemps. S'ils avaient fait leur demande il y a deux ans, ils seraient aujourd'hui dans une situation différente. Les terres étaient vacantes et quelques-unes se sont vendues pour l'acquittement des taxes arriérées. Il fallait faire quelque chose. On a critiqué le projet d'établissement de trois mille familles et nous avons jugé préférable d'établir les soldats sur des terres inoccupées. Mon avis, c'est que, somme toute, l'Etat a traité les anciens soldats avec indulgence. Nous avons constaté qu'en revendant certaines terres abandonnées par eux, le département a obtenu un meilleur prix que celui qu'ils avaient payé.

M. GARDINER: Je comprends fort bien qu'il en soit ainsi là où la situation s'améliore. Dans certains cas, les soldats colons ont tenu bon, à cause des conditions de prix, et je les félicite de leur bon jugement, mais cela ne résout pas le problème. J'espère que le ministre tiendra compte de toutes les revendications de ces hommes et les satisfera.

(Le crédit est adopté.)